

Rapport RSE 2025

Agir durablement pour concevoir le
froid de demain

Version	Date	Auteur	Commentaires
1.0	20/10/2026	S. CHAPELOT	Création du document

Table des matières

1. Notre engagement RSE en un coup d'œil	4
1.1 Message de la direction	4
1.2 Nos 4 engagements	5
1.3 Chronologie	5
2 Environnement	6
2.1 Notre politique et notre organisation environnementales	6
2.2 Risques et opportunités liés au changement climatique	6
2.3 Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	7
2.3.1 Objectifs qualitatifs	7
2.3.2 Objectifs quantitatifs 2026-2030	7
2.4 Matières premières, produits chimiques et déchets	8
2.4.1 Objectifs qualitatifs	8
2.4.2 Objectifs quantitatifs 2026-2028	8
2.5 Performance environnementale de nos produits en phase d'utilisation	8
2.5.1 Objectifs qualitatifs	8
2.5.2 Objectifs quantitatifs 2026-2028	9
2.6 Fin de vie des produits et économie circulaire	9
2.6.1 Objectifs qualitatifs	9
2.6.2 Objectifs quantitatifs 2026-2028	9
2.7 Promotion de solutions et de services environnementaux	10
2.7.1 Objectifs qualitatifs	10
2.7.2 Objectifs quantitatifs 2026-2028	10
2.8 Nos résultats	10
2.8.1 Tableau de bord environnemental 2025	10
2.8.2 Energie	11
2.8.3 Matières, produits chimiques et déchets	12
2.8.4 Mobilité	13
2.8.5 Bilan Carbone® et trajectoire climat	13
2.8.6 Suivi des indicateurs environnementaux	15
3 La Future Usine de Refroidissement : un projet industriel au service de notre démarche RSE	15
3.1 Améliorer la performance énergétique et le suivi des consommations	16
3.2 Optimiser l'utilisation des matières premières et réduire les déchets à la source	17
3.3 Accompagner l'évolution de l'organisation et des conditions de travail	17
3.4 Indicateurs de réalisation et de suivi du projet	17
3.4.1 Indicateurs de réalisation	17
3.4.2 Indicateurs à suivre après la mise en service	18
4 Les femmes et les hommes de JACIR : accompagner les compétences, la santé et l'inclusion	18

4.1	Nos équipes en 2025.....	19
4.2	Développer les compétences et accompagner les parcours professionnels	19
4.2.1	Objectifs qualitatifs	19
4.2.2	Objectifs quantitatifs 2026-2028	19
4.3	Protéger la santé et la sécurité des collaborateurs	20
4.3.1	Objectifs qualitatifs	20
4.3.2	Objectifs quantitatifs 2026-2027	20
4.4	Favoriser la diversité, l'inclusion et un environnement de travail respectueux ...	21
4.4.1	Objectifs qualitatifs	21
4.4.2	Objectifs quantitatifs 2026-2028	21
4.5	Garantir un travail décent, une rémunération responsable et un dialogue social régulier	22
4.5.1	Objectifs qualitatifs	22
4.5.2	Objectifs quantitatifs	22
4.6	Suivre nos résultats sociaux.....	23
5	Ethique des affaires et intégrité	24
5.1	Objectifs relatifs aux risques éthiques	24
5.1.1	Objectifs qualitatifs	24
5.1.2	Objectifs quantitatifs	24
5.2	Gestion responsable de la sécurité de l'information	25
5.2.1	Notre engagement	25
5.2.2	Objectifs qualitatifs	25
5.2.3	Objectifs quantitatifs 2026-2028	26
5.3	Suivre nos résultats éthiques	26
6	Des achats responsables au service d'une croissance durable	27
6.1	Notre politique d'achats responsables	27
6.2	Sélection, évaluation et maîtrise des fournisseurs.....	28
6.3	Approvisionnement inclusif et ancrage territorial	28
6.4	Droits humains et devoir de vigilance dans la chaîne de valeur	29
6.5	Indicateurs et objectifs 2026-2028	30
6.5.1	Objectifs qualitatifs	30
6.5.2	Objectifs quantitatifs 2026-2028	31
6.6	Suivre nos résultats achats responsables	31

158 collaborateurs.

36 M€ de CA.

5 sites.

17 pays servis.

1. Notre engagement RSE en un coup d'œil

1.1 Message de la direction

Construire aujourd'hui le froid durable de demain

Chez JACIR, la responsabilité n'est pas un sujet à part : elle fait partie intégrante de notre façon de concevoir, produire et développer nos activités.

Depuis notre premier rapport RSE publié en 2024, nous poursuivons notre démarche autour de quatre engagements essentiels : réduire notre empreinte environnementale, préserver la santé et développer les compétences de nos collaborateurs, agir avec éthique et responsabilité et construire un avenir industriel durable.

En 2025, plusieurs projets majeurs ont renforcé cette ambition. Le déploiement progressif d'une flotte de véhicules hybrides contribue à la réduction de nos émissions liées aux déplacements. La mise à jour de notre Bilan Carbone®, réalisée en 2026 sur les données 2025, a permis d'identifier nos principaux postes d'émissions et d'orienter la construction de notre feuille de route climat. Enfin, la construction de notre nouveau site normand constitue une étape décisive pour accompagner notre développement dans un environnement plus performant, plus sobre et plus durable.

Ces avancées sont le fruit de l'implication quotidienne de nos collaborateurs, de la confiance de nos clients et de l'engagement de nos partenaires. Ensemble, nous poursuivons une même ambition : faire de JACIR une entreprise industrielle responsable, performante et tournée vers l'avenir.

Ce rapport présente les actions engagées, les résultats obtenus et les objectifs que nous nous fixons pour continuer à progresser dans les années à venir. Parce que la transition se construit pas à pas, chaque action compte.

La Direction Générale

1.2 Nos 4 engagements

Engagement JACIR	ODD associés
 Réduire notre empreinte environnementale	  
 Préserver la santé et développer les compétences	  
 Agir avec éthique et responsabilité	 
 Construire un avenir industriel durable	  

1.3 Chronologie

2024 → Premier rapport RSE.

2025 → Déploiement de la flotte hybride.

2025 → Réponse au CDP.

2026 → Structuration de la démarche ESG avec Sami.

2026 → Réalisation du Bilan Carbone® et définition du plan d'action climat.

2026 → Actualisation de la Charte RSE.

2027 → Déploiement de la trajectoire carbone et suivi des résultats.

2027 → Mise en service du FUR, nouveau site normand.

2 Environnement

2.1 Notre politique et notre organisation environnementales

JACIR s'engage à réduire les impacts environnementaux liés à ses activités et au cycle de vie de ses produits. Sa démarche porte principalement sur la maîtrise des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation responsable des matières et produits chimiques, la réduction et la valorisation des déchets ainsi que l'amélioration de la performance environnementale des produits.

JACIR identifie ses principaux impacts, respecte les exigences applicables, met en œuvre des actions de réduction et suit ses performances au moyen d'indicateurs. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue.

2.2 Risques et opportunités liés au changement climatique

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, JACIR analyse les principaux risques et opportunités liés au changement climatique pouvant influencer ses activités, sa chaîne d'approvisionnement, ses coûts d'exploitation et le développement de ses solutions.

Le site de JACIR est situé dans une zone identifiée par l'outil *Aqueduct* du *World Resources Institute* comme présentant un niveau de stress hydrique modéré ("Medium"). Cette situation ne traduit pas une pénurie d'eau, mais indique l'existence d'une pression intermédiaire sur la ressource. Jacir intègre donc la maîtrise des consommations d'eau et la prévention des pollutions dans sa démarche environnementale afin de contribuer à la préservation de cette ressource.

Risques	Opportunités
Hausse du coût de l'énergie Renforcement des exigences réglementaires Perturbations de la chaîne d'approvisionnement Episodes climatiques extrêmes impactant les activités	Développement de solutions plus performantes énergétiquement Modernisation de l'outil industriel (FUR) Réduction des consommations d'énergie et de matières Accompagnement des clients dans l'amélioration de leurs performances environnementales

Risques	Opportunités
Épisodes de sécheresse susceptibles d'accentuer localement les tensions sur la ressource en eau.	

2.3 Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

JACIR suit ses consommations d'électricité, de gaz et de carburants ainsi que les émissions de gaz à effet de serre associées à ses activités.

Le Bilan Carbone® réalisé en 2026, sur la base des données 2025, a permis de consolider les émissions des Scopes 1, 2 et 3, d'identifier les principaux postes d'émissions et de hiérarchiser les leviers d'action. JACIR s'appuiera sur ces résultats pour formaliser sa trajectoire de réduction.

2.3.1 Objectifs qualitatifs

- > Améliorer la fiabilité du suivi des consommations et des émissions.
- > Réduire les consommations d'énergie évitables.
- > Améliorer la performance énergétique des bâtiments, équipements et procédés.
- > Réduire les émissions liées à la flotte et aux déplacements.
- > Intégrer des critères énergétiques et carbone dans les investissements.
- > Définir un plan d'actions à partir du bilan carbone révisé.

2.3.2 Objectifs quantitatifs 2026-2030

- > Formaliser en 2026 le plan d'action climat issu du Bilan Carbone®.
- > Suivre annuellement les consommations d'électricité, de gaz et de carburants.
- > Réaliser une revue annuelle des indicateurs énergie et climat.
- > Définir l'année de référence et les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- > Déployer progressivement les actions prioritaires identifiées par le Bilan Carbone®.

2.4 Matières premières, produits chimiques et déchets

2.4.1 Objectifs qualitatifs

- > Optimiser l'utilisation des matières premières et favoriser l'économie circulaire.
- > Réduire les risques environnementaux liés aux produits chimiques.
- > Prévenir les pollutions accidentelles.
- > Assurer une gestion responsable des déchets et favoriser leur valorisation.

2.4.2 Objectifs quantitatifs 2026-2028

- > Maintenir un taux global de valorisation des déchets supérieur ou égal à 80 % sur le périmètre des déchets suivis.
- > Assurer le suivi et la traçabilité de 100 % des déchets évacués, y compris les déchets dangereux et les emballages souillés, jusqu'aux filières de traitement appropriées.
- > Disposer d'une fiche de données de sécurité pour 100 % des produits chimiques utilisés et vérifier périodiquement les versions détenues.
- > Examiner progressivement les produits chimiques présentant les risques les plus importants afin d'identifier les possibilités de réduction de leur utilisation ou de substitution, sous réserve de la faisabilité technique et sanitaire.
- > Réaliser, dans les douze mois suivant la mise en service de la nouvelle machine de poinçonnage, un bilan de son incidence sur le rendement matière et sur les quantités de déchets métalliques générées.
- > Enregistrer, analyser et traiter 100 % des déversements ou rejets accidentels signalés.

La Future Usine de Refroidissement constitue l'un des principaux leviers de la feuille de route environnementale. Ses caractéristiques, actions et indicateurs de réalisation sont présentés au chapitre 3.

2.5 Performance environnementale de nos produits en phase d'utilisation

2.5.1 Objectifs qualitatifs

- > Intégrer la performance environnementale dans la conception et la sélection des solutions.

- > Accompagner les clients dans la maîtrise des consommations d'eau, d'énergie et de produits de traitement.
- > Maintenir les performances des installations par la maintenance et l'optimisation.
- > Garantir une communication environnementale fiable et documentée.

2.5.2 Objectifs quantitatifs 2026-2028

- > Définir en 2026 les critères environnementaux applicables aux produits.
- > Formaliser d'ici 2027 un support de recommandations destiné aux clients.
- > Évaluer au moins une famille de produits ou une installation pilote d'ici 2027.
- > Vérifier et documenter 100 % des nouvelles allégations environnementales avant leur diffusion.

2.6 Fin de vie des produits et économie circulaire

2.6.1 Objectifs qualitatifs

- > Intégrer les principes de durabilité, de maintenabilité, de modernisation et de fin de vie dans la conception et l'amélioration des équipements afin de prolonger leur durée d'utilisation.
- > Améliorer la connaissance et la maîtrise des impacts environnementaux liés à la fin de vie des produits en favorisant le réemploi, le recyclage, la valorisation des matériaux et la réduction des impacts liés au démantèlement des équipements.
- > Développer l'information et l'accompagnement des clients concernant la gestion de fin de vie des installations.

2.6.2 Objectifs quantitatifs 2026-2028

- > Réaliser d'ici 2027 une évaluation de fin de vie sur au moins une famille représentative de produits.
- > Identifier d'ici 2027 les principaux matériaux et composants constituant les produits JACIR ainsi que les filières de réemploi, de recyclage, de valorisation ou de traitement associées.
- > Formaliser d'ici 2027 un support d'information destiné aux clients concernant la gestion de fin de vie des équipements.

2.7 Promotion de solutions et de services environnementaux

2.7.1 Objectifs qualitatifs

- > Développer les prestations de diagnostic, de maintenance et d'optimisation des installations.
- > Sensibiliser les clients aux bonnes pratiques d'exploitation et de maintenance.
- > Promouvoir les solutions permettant d'améliorer les performances environnementales des installations existantes.
- > Communiquer de manière transparente sur les performances environnementales des produits et services proposés.

2.7.2 Objectifs quantitatifs 2026-2028

- > Intégrer des recommandations environnementales dans 100 % des nouvelles documentations techniques concernées.
- > Réaliser au moins une étude de cas ou retour d'expérience client mettant en évidence une amélioration environnementale obtenue grâce à une solution ou un service JACIR avant fin 2027.
- > Appliquer aux communications relatives aux services le dispositif de vérification des allégations défini au §2.5.
- > Suivre annuellement le nombre de prestations de diagnostic, d'optimisation ou de modernisation réalisées chez les clients.

2.8 Nos résultats

Les indicateurs présentés ci-dessous permettent de suivre les principaux impacts environnementaux de JACIR et les progrès réalisés au regard de ses engagements. Ils couvrent notamment les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la gestion des déchets, l'utilisation des matières, la mobilité et, lorsque les données sont disponibles, les autres enjeux environnementaux significatifs. Leur suivi a vocation à être actualisé annuellement et progressivement renforcé afin d'améliorer la fiabilité, la comparabilité et la couverture des données.

2.8.1 Tableau de bord environnemental 2025

Thème	Indicateur	Résultat 2025	Comparaison	Périmètre / source
Énergie	Consommation d'électricité	291,655 MWh	-20 % vs 2024	Factures d'énergie, sites inclus
Énergie	Intensité électrique	8,1 MWh/M€ de CA	-24 % depuis 2023	Consommation/CA
Énergie	Consommation de gaz	635,948 MWh	-25 % depuis 2023	Factures de gaz
Énergie	Intensité gaz	17,6 MWh/M€ de CA	-33 % depuis 2023	Consommation/CA
Déchets	Taux global de valorisation	97 %	Maintien depuis 2024	Déchets pris en charge par les partenaires
Déchets	Déchets métalliques recyclés	258,8 t	+19,6% depuis 2024	Filières spécialisées
Déchets	Émissions évitées par la valorisation	132 tCO ₂ e	Année 2025	Données partenaires
Déchets	Énergie économisée grâce à la valorisation	1 163 MWh	Année 2025	Données partenaires
Déchets	Eau préservée grâce à la valorisation	2 939 m ³	Année 2025	Données partenaires
Mobilité	Part de véhicules hybrides	33 %	+50% vs 2024	Flotte interne
Mobilité	Kilomètres réalisés en véhicules hybrides	Plus de 423 000 km	Année 2025	Données flotte
Mobilité	Part des kilomètres réalisés en hybride	Près de 38 %	Année 2025	Données flotte
Climat	Émissions du Scope 1	483 tCO ₂ e	Année 2025	Bilan Carbone ®
Climat	Émissions du Scope 2	4,4 tCO ₂ e	Année 2025	Bilan Carbone ®
Climat	Émissions du Scope 3	60 045 tCO ₂ e	Année 2025	Bilan Carbone ®
Climat	Émissions totales	60 533 tCO ₂ e	Année 2025	Bilan Carbone ®
Climat	Principal poste d'émissions	Utilisation des produits vendus, 50 414,6 tCO ₂ e, soit 83,3 % du bilan carbone	Année 2025	Bilan Carbone ®

2.8.2 Énergie

En 2025, la consommation d'électricité a diminué de 20 % par rapport à 2024. Depuis 2023, l'intensité électrique, exprimée en énergie consommée par million d'euros de chiffre d'affaires, a diminué de 24 %. Sur la même période, la consommation de gaz a

diminué de 25 % et l'intensité gaz de 33 %. Ces évolutions traduisent une amélioration de l'efficacité énergétique, tout en restant à analyser au regard de l'évolution de l'activité, des conditions climatiques et du périmètre des sites suivis.

Intensité énergétique : énergie consommée pour générer 1 M€ de chiffre d'affaires (MWh/M€ CA). Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité énergétique de l'entreprise dans le temps.

Indicateur	2023	2024	2025	Évolution
Électricité consommée, MWh	348,796 MWh	362,336 MWh	291,655 MWh	-20 % vs 2024
Intensité électrique, MWh/M€ CA	10,7	9,2	8,1	-24 % vs 2023
Gaz consommé, MWh	853,239 MWh	632,247 MWh	635,948 MWh	-25 % vs 2023
Intensité gaz, MWh/M€ CA	26,1	16,1	17,6	-33 % vs 2023
Énergie renouvelable achetée, MWh ou %	Données en cours de consolidation. Des contrats d'approvisionnement renouvelables sont déjà mis en œuvre sur certains sites, notamment Martin-Eglise			

Périmètre des données énergétiques : tous les sites JACIR sont inclus pour l'électricité et le gaz. Les consommations sont issues des factures fournisseurs disponibles pour l'exercice 2025. Les éventuelles données non disponibles ou non détenues directement par JACIR sont exclues du périmètre et identifiées comme telles.

Part d'électricité renouvelable : donnée non consolidée à l'échelle de l'entreprise en 2025. Un approvisionnement présenté comme 100 % renouvelable a été identifié pour le site de Martin-Église. Les informations disponibles pour les autres sites ne permettent pas encore de calculer une part consolidée pondérée par les consommations.

2.8.3 Matières, produits chimiques et déchets

En 2025, 97 % des déchets pris en charge par les partenaires de JACIR ont été valorisés sous forme de recyclage matière ou de valorisation énergétique.

Selon les estimations communiquées par les partenaires de traitement, la valorisation des déchets aurait contribué à éviter 132 tCO₂e, à économiser 1 163 MWh d'énergie et à préserver 2 939 m³ d'eau. Les méthodes de calcul relèvent des partenaires ayant fourni ces données.

Le tonnage de déchets métalliques recyclés a augmenté de 19,6 % entre 2024 et 2025. Cette évolution doit être interprétée au regard du niveau d'activité, des opérations

industrielles réalisées et du périmètre de collecte. Elle confirme néanmoins l'orientation de ces déchets vers des filières de valorisation matière.

2.8.4 Mobilité

En 2025, les véhicules hybrides représentaient 33 % de la flotte. Plus de 423 000 km ont été parcourus avec ces véhicules, soit près de 38 % des kilomètres réalisés dans l'année. Le suivi sera progressivement complété par les consommations de carburant et les émissions de GES de la flotte afin de mesurer l'effet du renouvellement des véhicules et des actions d'optimisation des déplacements.

2.8.5 Bilan Carbone® et trajectoire climat

Le Bilan Carbone® a été réalisé en 2026 à partir des données d'activité 2025. Le périmètre organisationnel couvre tous les sites JACIR. Les émissions sont exprimées en tonnes équivalent CO₂. Les principales hypothèses, sources de données et niveaux d'incertitude sont documentés dans le fichier de calcul du bilan.

Le Bilan Carbone® couvre les Scopes 1, 2 et 3. JACIR a été accompagné de SAMI dans le cadre du programme Bpifrance. Cette évaluation permet de disposer d'une première année de référence, d'identifier les principaux postes d'émissions et de hiérarchiser les actions de réduction.

Les résultats montrent que les émissions indirectes relevant du Scope 3 constituent la part prépondérante de l'empreinte carbone. Elles comprennent notamment les émissions associées aux achats, aux transports, aux déplacements et à l'utilisation des produits vendus, selon le périmètre retenu dans le bilan. Les émissions du Scope 2 s'élèvent à 4,419 tCO₂e pour l'année de référence.

À partir de ces résultats, JACIR prévoit de formaliser un plan d'action climat portant notamment sur la performance environnementale des produits en phase d'utilisation, l'efficacité énergétique, la mobilité, les achats, le transport, le rendement matière et la valorisation des déchets. Les objectifs chiffrés de réduction seront arrêtés après validation du périmètre, de l'année de référence et des hypothèses du bilan.

La réalisation du questionnaire CDP Corporate a également permis à JACIR de structurer les informations relatives à sa gouvernance climatique, à ses risques et opportunités, à ses émissions et aux actions engagées. Cette démarche constitue un exercice volontaire de transparence et de préparation du reporting climat.

Catégorie	Émissions, tCO ₂ e	Part du total	Commentaire
Scope 1	483 tCO ₂ e	0,8%	Combustibles et émissions directes incluses dans le bilan
Scope 2	4,4 tCO ₂ e	<0,1%	Émissions indirectes liées à l'électricité achetée
Scope 3	60 045 tCO ₂ e	99,2%	Autres émissions indirectes de la chaîne de valeur
Total	60 533 tCO ₂ e	100 %	2025

Année de référence des émissions : 2025. Bilan réalisé en 2026.

Principaux postes d'émissions	tCO ₂ e	Part du bilan	Levier envisagé
Utilisation des produits vendus	50 415 tCO ₂ e	83%	Performance énergétique et optimisation en exploitation
Achats de biens et services	7 905 tCO ₂ e	13%	Critères carbone et dialogue fournisseurs
Transport amont et aval	377 tCO ₂ e	0,6%	Optimisation logistique et données transporteurs
Déplacements et flotte	265 tCO ₂ e	0,4%	Motorisations moins émettrices et optimisation des trajets
Immobilisations	262 tCO ₂ e	0,4%	Critères environnementaux dans les investissements

À partir de l'année de référence retenue dans son Bilan Carbone®, JACIR définira une trajectoire chiffrée de réduction de ses émissions de GES et les objectifs associés, en distinguant les émissions directes, les émissions liées à l'énergie et les principaux postes du Scope 3.

2.8.6 Suivi des indicateurs environnementaux

Thème	Indicateur	Situation 2025
Eau	Consommation totale d'eau, m ³	739 m ³ (Sur les sites couverts par les factures disponibles en 2025)
Eau	Intensité de consommation, m ³ /M€ de CA	20,5 m ³ /M€
Produits chimiques	Nombre de produits chimiques suivis	275
Produits chimiques	Part disposant d'une FDS à jour	200
Substitution	Produits examinés ou substitués	1
Pollution accidentelle	Nombre de déversements ou rejets signalés	0
Produits	Familles couvertes par des critères environnementaux	Suivi à engager
Fin de vie	Familles ayant fait l'objet d'une évaluation	Suivi à engager
Services	Prestations de diagnostic ou d'optimisation réalisées	À intégrer
Allégations	Part des nouvelles allégations vérifiées	À intégrer

3 La Future Usine de Refroidissement : un projet industriel au service de notre démarche RSE

Les orientations présentées au chapitre 2 se traduisent notamment dans le projet de Future Usine de Refroidissement, qui constitue l'un des principaux projets industriels de JACIR. La FUR accompagnera le regroupement et la modernisation des activités au sein d'un nouveau site normand dont la mise en service est prévue le 1er juin 2027.

Ce projet doit permettre d'améliorer l'organisation industrielle, le suivi des consommations, l'efficacité dans l'utilisation des matières et les conditions de travail. Ses effets environnementaux seront évalués progressivement après la mise en service, à partir d'indicateurs adaptés aux nouvelles conditions d'exploitation.

La FUR contribue ainsi à la mise en œuvre de plusieurs orientations définies au chapitre précédent :

- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, équipements et procédés ;
- Le suivi des consommations d'énergie et des émissions associées ;
- L'optimisation de l'utilisation des matières premières ;
- La réduction des chutes et déchets à la source ;
- L'intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans les investissements.

Cette introduction crée directement le lien avec les engagements environnementaux du §2 et reprend les principales dimensions déjà attribuées à la FUR dans le document.

3.1 Améliorer la performance énergétique et le suivi des consommations

La construction de la FUR s'accompagne d'une modernisation du bâtiment, des équipements industriels et de l'organisation des flux. Le projet intègre notamment une amélioration de la performance thermique du bâtiment, la généralisation de l'éclairage LED ainsi que l'installation d'équipements industriels modernisés.

Le nouveau site doit également permettre de renforcer le suivi des consommations énergétiques. Après sa mise en service, les consommations d'électricité et de combustibles seront suivies afin d'établir une situation de référence représentative des nouvelles conditions d'exploitation et d'observer leur évolution.

Lorsque les données disponibles le permettront, JACIR évaluera également les émissions de gaz à effet de serre associées aux consommations énergétiques du site. Les résultats obtenus contribueront au suivi du plan d'action climat issu du Bilan Carbone®.

3.2 Optimiser l'utilisation des matières premières et réduire les déchets à la source

Dans le cadre du projet FUR, JACIR investit dans un nouveau centre de découpe et de poinçonnage numérique destiné à améliorer l'utilisation des tôles et le rendement matière des opérations de fabrication.

Cette modernisation vise à réduire les chutes de matière à la source et à limiter les quantités de déchets métalliques générées. Dans les douze mois suivant la mise en service de l'équipement, JACIR réalisera un premier bilan de son incidence sur le rendement matière et sur les quantités de déchets métalliques produites.

Cette évaluation permettra de vérifier les effets obtenus et, si nécessaire, d'identifier de nouvelles pistes d'optimisation.

3.3 Accompagner l'évolution de l'organisation et des conditions de travail

Au-delà de ses dimensions environnementales, la FUR accompagne la transformation de l'organisation industrielle de JACIR. Le regroupement des activités, la réorganisation des flux et la modernisation des équipements doivent contribuer à offrir un environnement de travail plus fonctionnel et adapté aux besoins des activités.

Une attention particulière sera portée à l'intégration de la santé et de la sécurité dans l'aménagement des espaces, l'implantation des équipements, l'organisation des circulations et la préparation du transfert des activités.

L'accompagnement des collaborateurs et la maîtrise des risques liés à la transition vers le nouveau site sont présentés au chapitre 4 consacré aux femmes et aux hommes de JACIR.

3.4 Indicateurs de réalisation et de suivi du projet

3.4.1 Indicateurs de réalisation

Avancement du chantier : 65 %

Date prévisionnelle de mise en service : 1er juin 2027

Investissement consacré au projet : 20 millions d'euros

Surface du nouveau bâtiment : 12 500 m²

3.4.2 Indicateurs à suivre après la mise en service

- > Consommation annuelle d'électricité, en MWh.
- > Consommation annuelle de combustibles, en MWh.
- > Intensité énergétique du site, selon l'indicateur de référence retenu.
- > Émissions de GES associées aux consommations énergétiques, en tCO₂e.
- > Rendement matière du nouveau centre de découpe et de poinçonnage.
- > Quantités de déchets métalliques générées.
- > Nombre ou part d'équipements industriels modernisés.

4 Les femmes et les hommes de JACIR : accompagner les compétences, la santé et l'inclusion

La transformation industrielle et environnementale présentée aux chapitres précédents repose sur les compétences, la santé, la sécurité et l'engagement des collaborateurs de JACIR.

Le regroupement des activités au sein de la Future Usine de Refroidissement, la modernisation des équipements et l'évolution des métiers nécessitent d'accompagner les équipes, de préserver les conditions de travail et de développer les compétences adaptées aux évolutions de l'entreprise.

La politique sociale de JACIR s'articule autour de quatre priorités :

- Développer les compétences et accompagner les parcours professionnels ;
- Protéger la santé et la sécurité des collaborateurs ;
- Favoriser la diversité, l'inclusion et la prévention du harcèlement ;
- Garantir des conditions de travail et de rémunération responsables, soutenues par un dialogue social régulier.

Ces orientations sont suivies au moyen d'actions et d'indicateurs portant notamment sur la formation, l'accueil des jeunes, les résultats en santé-sécurité, l'inclusion, l'égalité professionnelle, la rémunération et le dialogue social.

4.1 Nos équipes en 2025

En 2025, JACIR comptait :

- 158 collaborateurs ;
- 2 105 heures de formation réalisées ;
- 8,2 ans d'ancienneté moyenne ;
- 5 alternants accueillis.

Ces indicateurs témoignent des actions engagées pour développer les compétences, transmettre les savoir-faire et accompagner les parcours professionnels.

4.2 Développer les compétences et accompagner les parcours professionnels

Le développement des compétences accompagne les évolutions des métiers, des technologies et de l'organisation industrielle de JACIR. Il repose sur les formations de développement des compétences, les formations réglementaires, les habilitations techniques, la transmission des savoir-faire et l'accompagnement des parcours professionnels.

Les alternants, apprentis et stagiaires bénéficient d'un parcours d'intégration, d'un tuteur ou référent et d'un suivi adapté aux activités qui leur sont confiées.

4.2.1 Objectifs qualitatifs

- > Maintenir et développer les compétences nécessaires aux métiers, aux évolutions technologiques et aux transformations de l'entreprise.
- > Favoriser la transmission des savoir-faire, la polyvalence, l'employabilité et la mobilité interne.
- > Proposer aux alternants, apprentis et stagiaires un parcours d'intégration, de formation et d'accompagnement adapté.

4.2.2 Objectifs quantitatifs 2026-2028

- > Maintenir au minimum 2 000 heures de formation par an.
- > Permettre à au moins 90 % des collaborateurs de bénéficier d'une action de formation ou de sensibilisation sur trois ans.

- > Réaliser 100 % des entretiens de parcours professionnels réglementaires.
- > Accueillir au minimum cinq alternants ou stagiaires par an.
- > Sensibiliser les managers aux enjeux sociaux, environnementaux et de santé-sécurité relevant de leurs responsabilités.

4.3 Protéger la santé et la sécurité des collaborateurs

La démarche de santé et de sécurité de JACIR repose sur l'évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre de mesures de prévention, la formation, le suivi des équipements et la présence sur le terrain.

Elle s'appuie notamment sur les documents uniques d'évaluation des risques professionnels, les plans de prévention, les accueils et causeries sécurité, les formations et habilitations, les audits et visites terrain ainsi que les contrôles des équipements.

En 2025, les sites industriels normands ont enregistré quatre accidents avec arrêt. Le taux de fréquence s'établissait à 27,9 et le taux de gravité à 0,3.

4.3.1 Objectifs qualitatifs

- > Développer une culture de prévention partagée sur les sites, dans les ateliers et sur les chantiers.
- > Intégrer la santé et la sécurité dans les investissements, les organisations, l'aménagement des espaces et la mise en service des nouveaux équipements.
- > Prévenir les accidents du travail et améliorer durablement les conditions de travail.
- > Accompagner les évolutions industrielles et organisationnelles en maîtrisant les risques associés.

4.3.2 Objectifs quantitatifs 2026-2027

- > Atteindre un taux de fréquence de 14.
- > Maintenir un taux de gravité maximal de 0,3.
- > Accompagner en 2026 la transition vers la Future Usine de Refroidissement dans des conditions de sécurité maîtrisées.

4.4 Favoriser la diversité, l'inclusion et un environnement de travail respectueux

JACIR veille à garantir l'égalité de traitement, à prévenir les discriminations et le harcèlement, et à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les référents désignés contribuent à informer, orienter et accompagner les collaborateurs. JACIR cherche également à renforcer leur visibilité et leur accessibilité auprès de l'ensemble des équipes.

4.4.1 Objectifs qualitatifs

- > Garantir l'égalité de traitement et un environnement de travail respectueux et inclusif.
- > Prévenir les discriminations, le harcèlement et les agissements contraires aux principes de respect au travail.
- > Favoriser le recrutement, l'intégration, le maintien dans l'emploi et l'accès équitable à la formation des personnes en situation de handicap.
- > Renforcer l'information et la sensibilisation des collaborateurs ainsi que la visibilité des référents harcèlement et handicap.

4.4.2 Objectifs quantitatifs 2026-2028

- > Informer 100 % des nouveaux collaborateurs des règles applicables lors de leur intégration.
- > Traiter 100 % des signalements et des demandes d'aménagement selon les procédures internes.
- > Sensibiliser 100 % des managers à la prévention du harcèlement avant fin 2027.
- > Sensibiliser au moins 80 % des managers à l'inclusion du handicap sur trois ans.
- > Organiser au minimum une action annuelle de sensibilisation.
- > Maintenir un taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap supérieur ou égal à 6 %.

4.5 Garantir un travail décent, une rémunération responsable et un dialogue social régulier

JACIR veille au respect des minima conventionnels, à l'équité de traitement et à la prévention des discriminations salariales. L'entreprise accompagne également le développement de l'employabilité et maintient un dialogue social régulier avec les représentants du personnel.

Cette démarche s'appuie notamment sur le suivi des rémunérations, les entretiens de parcours professionnel, la formation, les échanges avec les représentants du personnel et l'analyse des demandes ou remontées sociales significatives.

4.5.1 Objectifs qualitatifs

- > Garantir une rémunération conforme aux dispositions applicables, fondée sur des critères objectifs et exempts de discrimination.
- > Favoriser l'employabilité, le développement professionnel et l'évolution des parcours.
- > Maintenir un dialogue social régulier et constructif sur les conditions de travail, l'emploi et la rémunération.
- > Prévenir les situations de fragilité et faciliter l'accès des collaborateurs aux dispositifs d'accompagnement appropriés.

4.5.2 Objectifs quantitatifs

- > Rémunérer 100 % des collaborateurs au minimum au niveau conventionnel applicable.
- > Réaliser une revue annuelle des rémunérations.
- > Maintenir un index égalité professionnelle supérieur à 75/100.
- > Tenir 100 % des réunions obligatoires avec les représentants du personnel.
- > Analyser 100 % des demandes ou remontées sociales significatives.
- > Mettre en place, d'ici 2027, un service social accessible à l'ensemble des salariés, proposant un accompagnement confidentiel et personnalisé.

Ce service aura vocation à accompagner les collaborateurs confrontés à des difficultés personnelles, familiales ou professionnelles, à faciliter l'accès aux droits et à contribuer à la prévention des situations de fragilité.

4.6 Suivre nos résultats sociaux

Thème	Indicateur	Résultat 2025	Objectif ou évolution
Emploi	Effectif	158 collaborateurs	Suivi annuel
Compétences	Heures de formation	2 105 heures	≥ 2 000 heures/an
Jeunes	Alternants accueillis	5	≥ 5/an
Fidélisation	Ancienneté moyenne	8,2 ans	Suivi annuel
Santé-sécurité	Accidents avec arrêt	4	Suivi annuel
Santé-sécurité	Taux de fréquence	27,9	14 en 2026
Santé-sécurité	Taux de gravité	0,3	≤ 0,3
Handicap	Taux d'emploi	4,25%	≥ 6%
Égalité professionnelle	Index égalité	88	> 75/100
Dialogue social	Réunions obligatoires réalisées	100%	100%

Les compétences, la santé, la sécurité, l'inclusion et la qualité du dialogue social constituent des conditions essentielles de la transformation de JACIR.

Dans la continuité des engagements environnementaux présentés au chapitre 2 et du projet industriel décrit au chapitre 3, JACIR accompagne les évolutions de ses activités en développant les compétences, en maîtrisant les risques professionnels et en veillant à l'égalité de traitement et à la qualité des conditions de travail.

Les indicateurs sociaux seront suivis régulièrement afin d'évaluer les résultats obtenus, d'identifier les priorités d'amélioration et d'adapter les actions aux évolutions de l'entreprise et aux besoins des collaborateurs.

5 Ethique des affaires et intégrité

JACIR s'engage à conduire ses activités avec intégrité, transparence et responsabilité. L'entreprise prévient les risques liés à la corruption, à l'extorsion, aux conflits d'intérêts, à la fraude et au blanchiment d'argent.

Les modalités de prévention, de contrôle et de suivi de ces risques sont définies dans le Guide JACIR « Devoir de vigilance sur les tiers, intégrité des affaires et protection de l'information ». Ce document précise notamment les mesures de diligence raisonnable applicables aux tiers, l'évaluation des risques, les contrôles des transactions sensibles et le dispositif de signalement.

5.1 Objectifs relatifs aux risques éthiques

5.1.1 Objectifs qualitatifs

- > Développer une culture d'intégrité, de conformité et de responsabilité à tous les niveaux de l'entreprise.
- > Renforcer la vigilance et la transparence dans les relations avec les tiers.
- > Prévenir les risques de corruption, de fraude, de blanchiment d'argent et de conflits d'intérêts.
- > Encourager le signalement de bonne foi et garantir un traitement confidentiel et impartial des alertes.
- > Intégrer les principes éthiques dans les processus décisionnels et les relations commerciales.
- > Promouvoir les exigences éthiques de JACIR auprès des fournisseurs, sous-traitants et partenaires commerciaux.

5.1.2 Objectifs quantitatifs

- > Informer 100 % des managers et collaborateurs exposés aux règles applicables en matière de prévention des conflits d'intérêts d'ici 2028.
- > Informer 100 % des nouveaux collaborateurs des engagements éthiques de JACIR lors de leur intégration.
- > Mettre à jour la cartographie des risques éthiques au minimum tous les trois ans et lors de toute évolution significative.

- > Analyser et traiter 100 % des conflits d'intérêts déclarés et des signalements éthiques reçus.
- > Maintenir zéro cas avéré de corruption ou de fraude non traité.

Les mesures, responsabilités, contrôles, indicateurs détaillés et preuves associés à ces objectifs sont définis dans le Guide JACIR relatif au devoir de vigilance sur les tiers et à l'intégrité des affaires.

5.2 Gestion responsable de la sécurité de l'information

5.2.1 Notre engagement

JACIR veille à assurer la collecte, le traitement, l'utilisation, le partage et le stockage sécurisés des informations confiées par ses collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires.

L'entreprise met en œuvre des mesures organisationnelles et techniques destinées à protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations, à limiter leur accès aux seules personnes autorisées et à prévenir leur perte, leur altération, leur divulgation ou leur utilisation inappropriée.

Les modalités opérationnelles sont précisées dans la Charte informatique et les procédures internes relatives à la sécurité de l'information, à la gestion des accès, à la protection des données et au traitement des incidents.

5.2.2 Objectifs qualitatifs

- > Garantir une collecte, un traitement et un stockage responsables et sécurisés des informations tierces.
- > Protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des systèmes d'information.
- > Limiter l'accès aux informations aux seules personnes autorisées selon leurs fonctions.
- > Prévenir les accès non autorisés, les pertes, les altérations et les divulgations d'informations.
- > Renforcer la sensibilisation des collaborateurs aux risques numériques et aux bonnes pratiques de cybersécurité.

- > Assurer une détection, un signalement et un traitement appropriés des incidents de sécurité.
- > Encadrer l'utilisation des outils numériques et des intelligences artificielles afin de protéger les informations sensibles.

5.2.3 Objectifs quantitatifs 2026-2028

- > Sensibiliser 100 % des utilisateurs aux règles de sécurité de l'information sur une période de trois ans.
- > Informer 100 % des nouveaux utilisateurs des règles de sécurité et de protection des informations lors de leur intégration.
- > Traiter 100 % des incidents de sécurité de l'information ou violations de données identifiés conformément aux procédures internes.
- > Réaliser au minimum une revue annuelle des accès et habilitations sensibles aux systèmes d'information.

5.3 Suivre nos résultats éthiques

Thème	Indicateur	Résultat 2025	Objectif
Sensibilisation	Managers sensibilisés aux principes d'éthique	À consolider	100 %
Intégrité	Nouveaux collaborateurs informés des engagements éthiques	À consolider	100 %
Risques éthiques	Cartographie des risques mise à jour	Oui	Tous les 3 ans minimum
Signalement	Signalements reçus et analysés	0 ou à consolider	100 % traités
Conflits d'intérêts	Déclarations analysées	À consolider	100 %
Corruption et fraude	Cas avérés non traités	0	0
Vigilance tiers	Tiers soumis à une évaluation de vigilance	À consolider	Progression annuelle

Sécurité de l'information	Incidents de sécurité traités selon la procédure	À consolider	100 %
---------------------------	--	--------------	-------

6 Des achats responsables au service d'une croissance durable

Chez JACIR, la qualité et la fiabilité des relations avec les fournisseurs contribuent directement à la performance de l'entreprise et à la maîtrise de sa chaîne de valeur. Au-delà des critères techniques, qualitatifs, économiques et logistiques, JACIR intègre progressivement des considérations environnementales, sociales, éthiques et relatives aux droits humains dans ses pratiques d'achats.

Cette démarche vise à prévenir les risques, développer des relations durables et encourager l'amélioration continue des pratiques au sein de notre écosystème de partenaires.

6.1 Notre politique d'achats responsables

JACIR attend de ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires qu'ils respectent les exigences applicables à leurs activités et qu'ils adoptent des pratiques compatibles avec ses engagements RSE.

Les principales attentes portent sur :

- La conformité réglementaire, par le respect des obligations légales, contractuelles et des normes applicables ;
- La qualité et la fiabilité, par la capacité à satisfaire durablement les exigences techniques et opérationnelles ;
- La santé et la sécurité, par la protection des collaborateurs et la maîtrise des risques sur les sites et chantiers ;
- L'éthique des affaires, par l'intégrité, la transparence et la prévention des pratiques contraires aux engagements de JACIR ;
- Le respect des droits humains, par la prévention des atteintes aux droits fondamentaux dans les activités et la chaîne d'approvisionnement ;
- La protection de l'environnement, par une gestion responsable des ressources, la réduction des impacts et la valorisation des déchets ;
- La protection des informations, lorsque les prestations impliquent l'accès à des données ou systèmes sensibles.

6.2 Sélection, évaluation et maîtrise des fournisseurs

JACIR intègre progressivement les enjeux RSE dans la sélection, le référencement et l'évaluation de ses fournisseurs. Les critères appliqués sont adaptés à la nature des produits ou prestations, à leur importance pour l'activité et au niveau de risque associé.

La démarche repose notamment sur :

- La définition d'exigences techniques, qualitatives, économiques, QHSE et RSE adaptées ;
- L'évaluation des risques associés aux fournisseurs et aux prestations ;
- La prise en compte de critères éthiques, sociaux, environnementaux et relatifs aux droits humains ;
- L'évaluation périodique des fournisseurs stratégiques ;
- La réalisation d'une évaluation complémentaire pour les fournisseurs identifiés comme sensibles ;
- La demande de plans d'action en cas de résultat insuffisant ou de risque nécessitant une maîtrise renforcée ;
- La formalisation progressive des engagements attendus au moyen de la Charte Fournisseur et des documents contractuels applicables.

Cette démarche contribue à renforcer la maîtrise des risques, à favoriser des partenariats durables et à accompagner la performance globale de la chaîne de valeur.

6.3 Approvisionnement inclusif et ancrage territorial

JACIR veille à appliquer un processus de consultation et de sélection équitable, transparent et fondé sur des critères objectifs en lien avec sa capacité à satisfaire les exigences définies.

Aucune candidature ne doit être écartée sur la base de considérations sans rapport avec les besoins de l'entreprise ou avec la capacité du fournisseur à assurer la fourniture ou la prestation attendue.

Lorsque cela est compatible avec les exigences techniques, qualitatives, économiques et opérationnelles, JACIR veille à faciliter l'accès aux consultations :

- Des TPE et PME ;
- Des entreprises locales et régionales ;
- Des ESAT et Entreprises Adaptées ;

- Des structures de l'économie sociale et solidaire ;
- De fournisseurs proposant des solutions responsables ou innovantes.

JACIR recherche également des partenaires de proximité lorsque leur offre répond aux exigences établies. Cette approche peut contribuer au développement de relations durables, au soutien du tissu économique local, à la réduction des distances de transport et au renforcement de la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

La cartographie ci-dessous illustre la répartition géographique des fournisseurs de proximité référencés par JACIR. Elle met notamment en évidence la présence de partenaires situés à proximité des implantations normandes de l'entreprise, ainsi que la couverture géographique plus large nécessaire à ses besoins industriels et opérationnels.

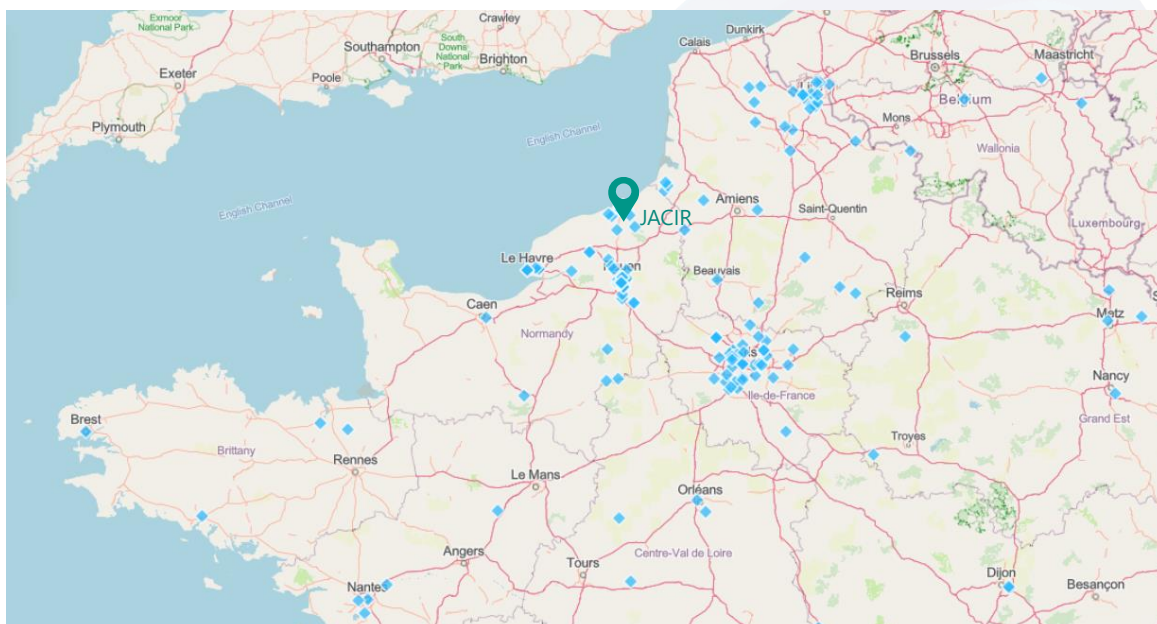


Figure 1 - Répartition géographique des fournisseurs de proximité référencés par JACIR - Chaque point représente l'implantation géographique d'un fournisseur référencé. Cette cartographie ne reflète pas le montant des achats réalisés

6.4 Droits humains et devoir de vigilance dans la chaîne de valeur

JACIR veille au respect des droits humains fondamentaux dans ses relations avec ses fournisseurs, sous-traitants et partenaires.

Cet engagement s'appuie sur sa Charte RSE, sa Charte Fournisseur, sa procédure achats et les dispositifs internes relatifs au devoir de vigilance sur les tiers.

La vigilance exercée est adaptée à la nature de l'achat, au pays d'implantation, au secteur d'activité, aux conditions de réalisation de la prestation et au niveau de risque identifié. Elle peut notamment porter sur :

- Le respect des droits fondamentaux au travail ;
- La prévention du travail forcé et du travail des enfants ;
- La prévention des discriminations et du harcèlement ;
- La santé et la sécurité des travailleurs ;
- Les conditions de travail ;
- L'éthique des affaires et la prévention de la corruption ;
- La protection des informations et des données confiées.

Par ailleurs, dans le cadre de ses engagements sociétaux, JACIR a soutenu en 2025 l'UNICEF, Save the Children et Oxfam afin de contribuer à la protection des droits humains, à l'aide aux populations vulnérables et à la réduction des inégalités.

Lorsqu'un risque significatif est identifié, JACIR peut demander des informations ou justificatifs complémentaires, engager un échange avec le fournisseur et définir les mesures de maîtrise ou d'amélioration appropriées.

6.5 Indicateurs et objectifs 2026-2028

6.5.1 Objectifs qualitatifs

- > Intégrer progressivement les critères RSE dans le processus de sélection, de référencement et d'évaluation des fournisseurs.
- > Développer des relations durables avec des fournisseurs partageant les engagements de JACIR.
- > Renforcer la vigilance sur les risques environnementaux, sociaux, éthiques et relatifs aux droits humains.
- > Garantir un processus de sélection équitable et non discriminatoire.
- > Favoriser l'accès des PME, entreprises locales et structures inclusives aux consultations.
- > Sensibiliser les équipes concernées aux achats responsables et au devoir de vigilance.
- > Encourager l'amélioration continue des pratiques RSE des fournisseurs.

-> Contribuer au développement d'un écosystème industriel local durable en participant aux initiatives collectives favorisant la montée en compétences des entreprises, l'innovation et les coopérations territoriales.

6.5.2 Objectifs quantitatifs 2026-2028

-> 100 % des nouveaux fournisseurs stratégiques signataires de la Charte Fournisseur d'ici 2028.

-> 100 % des fournisseurs stratégiques évalués selon les critères définis par JACIR d'ici 2028.

-> 100 % des fournisseurs identifiés comme sensibles soumis à une évaluation complémentaire.

-> Identifier et consulter au moins un ESAT, une Entreprise Adaptée ou une structure de l'économie sociale et solidaire d'ici 2028.

-> Sensibiliser, d'ici fin 2027, 100 % des collaborateurs identifiés comme intervenant dans la sélection, le référencement ou l'évaluation des fournisseurs aux achats responsables et au devoir de vigilance.

-> Formaliser et suivre un plan d'action pour 100 % des fournisseurs dont l'évaluation fait apparaître un risque significatif ou un résultat insuffisant nécessitant une amélioration.

-> Mesurer annuellement la part du montant total des achats couverte par une évaluation RSE fournisseur et définir un objectif de progression après établissement de la première situation de référence.

6.6 Suivre nos résultats achats responsables

Les indicateurs présentés ci-dessous permettent de suivre le déploiement de la démarche achats responsables de JACIR et les progrès réalisés au regard des engagements définis dans la Charte RSE. Ils couvrent notamment l'évaluation des fournisseurs, la prise en compte des critères ESG, les droits humains, les achats inclusifs, l'ancrage territorial et la sensibilisation des collaborateurs concernés.

Leur suivi a vocation à être actualisé annuellement et progressivement renforcé afin d'améliorer la couverture et la fiabilité des données disponibles.

Thème	Indicateur	Situation de référence 2025	Objectif 2028
Gouvernance fournisseurs	Fournisseurs stratégiques et critiques identifiés	85%	100 % identifiés
Charte Fournisseur	Fournisseurs stratégiques et critiques signataires de la Charte Fournisseur	80%	100 %
Évaluation et performance fournisseurs	Fournisseurs stratégiques et critiques évalués selon les critères définis par JACIR	85%	100 %
Gestion des risques	Fournisseurs sensibles ayant fait l'objet d'une évaluation complémentaire	66%	100 %
Plans d'actions	Fournisseurs faisant l'objet d'un plan d'amélioration suivi	66%	100 % des cas concernés
Droits humains	Fournisseurs évalués sur les critères droits humains	À consolider	100 % des fournisseurs stratégiques
Ancrage territorial	Participation à des réseaux ou clusters territoriaux en faveur des achats responsables et du développement industriel	Ecosystem Cléon 4.0	Maintien de la participation
Inclusion	ESAT, Entreprises Adaptées ou structures ESS consultés	1	≥ 1
Inclusion	ESAT, Entreprises Adaptées ou structures ESS ayant fait l'objet d'un achat	1	Suivi annuel
Sensibilisation	Collaborateurs concernés formés ou sensibilisés aux achats responsables	100%	100 %